



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 75 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement

Note du Secrétaire général**

1. Aux paragraphes 3 à 5 de sa résolution 54/55 E du 1er décembre 1999, intitulée « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », l'Assemblée générale :

«3. *Engage* les États Membres de chaque région et ceux qui sont en mesure de le faire, ainsi que les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales et les fondations, à apporter des contributions volontaires aux centres régionaux situés dans leur région afin de renforcer et d'exécuter leurs programmes d'activité;

4. *Prie* le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activité;

5. *Prie également* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la présente résolution. »

2. En ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 5 de la résolution, il convient de noter que l'on trouvera les renseignements concernant les programmes d'activité des trois centres régionaux et leur exécution, ainsi que leur situation financière et l'état de leurs effectifs dans les rapports suivants du Secrétaire général : a) rapport du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (A/55/171); rapport du Secrétaire général sur le

* A/55/150.

** La présente note vient s'ajouter aux trois rapports portant respectivement sur le Centre régional pour la paix et le désarmement en Afrique, le Centre régional pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique et le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique (A/55/181); et c) rapport du Secrétaire général sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (A/55/169).
